



JOURNEES MAISONS RELAIS 25 JUIN 2008

COMPTES-RENDUS D'ATELIER

Atelier 6 - Repérer les besoins : Politique de peuplement et d'attribution

En matière de mixité des publics et des problématiques, quels choix ont été faits ? Comment un partenariat local s'est-il mis en place pour attribuer les disponibilités ? Comment s'articule-t-il avec les récentes commissions de médiation mises en place dans le cadre de la loi instituant un droit au logement opposable ?

Les intervenants

Manuel SMADJA (Api Provence)
 Jacques THUREAU (AFTAM)
 François-Xavier TURBET-DELOF (AGE)
 Pascale DEMOLI (Petites Frères des Pauvres)



Manuel Smadja (Api Provence)

Api Provence gère depuis 2006 à Grace, une maison relais de 15 logements mitoyenne à un foyer de jeunes travailleurs (reprise d'un bien par opportunité sur interpellation de la Fondation Abbé Pierre).

Le projet social

- identification des besoins en logements via un diagnostic territorial : personnes isolées (homme/femme) pouvant présenter des troubles psychiatriques.
- pas de financeurs faisant valoir leurs droits à réservation bien que 75% de financement public
- mobilisation importante des acteurs du projet

La commission d'attribution

- membres de la commission d'attribution : DDASS, Cg, CCAS, service du logement, plate-forme qui gère les situations
- sélection des candidats sur l'ensemble des dossiers présentés : tendance à respecter une certaine parité, public n'ayant pas de problématiques sociales lourdes.
- Echelonnement des entrées sur 6 mois : adaptation et connaissance progressive des résidents
- Pouvoir décisionnaire détenu par Api Provence

Le peuplement

- Importance du projet collectif et du projet individuel
- Conventonnement avec les partenaires locaux
- Maintien de l'équilibre de population

Impact des orientations de la commission de médiation

- Aucune orientation vers la maison relais si le profil du public ne correspond pas.

Jacques Thureau (AFTAM)

Le projet social

- Construction d'un partenariat élargi (ex : hôpital...) et ouvert
- Identification des besoins avec les partenaires locaux à partir d'indicateurs et de besoins, maillage des réponses à l'urgence dans les différents stades : CAU – CHR – Centre de stabilisation – maison relais.
- Rencontre avec le maire
- Elaboration du projet social très en amont de la réalisation de l'établissement

Les attributions et la vie du partenariat

- Outil de présentation des candidats à l'aide d'une fiche
- Présentation des candidats en commission d'attribution
- Organisation d'un comité de pilotage institutionnel bi-annuel
- Réunion de synthèse avec les partenaires autour de l'utilisateur

Le peuplement

- Accueil « non sélectif » d'hommes isolés ayant connu des structures d'hébergement dont des jeunes ASE (18-21 ans)
- Pas de spécialisation de public souffrant de troubles psychiatriques

Les problématiques

- Difficultés de cohabitation entre classes d'âge différentes

Impact des orientations de la commission de médiation

- Aucune orientation vers la maison relais qui n'est pas ciblée par la commission-

François-Xavier Turbot-Delof (AGE – Petits Frères des Pauvres) Pascale Demoli – directrice de la maison relais

Présentation de procédures d'admission spécifique à chaque projet social des trois maisons relais.

Le peuplement

- Accueil de personnes de plus de 50 ans
- Mixité comme critère d'attribution et non comme objectif de peuplement
- Prise en compte de l'intérêt manifesté par la personne

Les attributions

Préalable à toute procédure d'admission :

Avant toute commission, les postulants visitent la maison relais et échangent avec le référent pour travailler sur le projet basé sur les souhaits du résident.

Les partenaires s'engagent également dans l'accompagnement ;

- o En interne
 - pas de réservation par les partenaires (l'association dispose de toutes les places)
 - accompagnement en interne, en parallèle à l'hébergement
 - difficulté : confusion des rôles et des missions entre le volet gestion de la vie collective et le volet accompagnement en raison du sentiment d'appartenance du lieu
- o En semi-interne
 - prescripteurs multiples
 - peu de réservations demandées par les collectivités
 - fonctionnement riche permettant de confronter différents points de vue et mise en place rapide de l'accompagnement
- o En externe
 - droits de réservations effectifs

- inadéquation entre le projet de peuplement et les candidats présentés par les différents réservataires au démarrage de la maison relais

Le débat

Les participants ont exposé leurs expériences sur les thèmes relevant essentiellement de la mixité et du partenariat et des attributions. Les échanges ont révélé la diversité des pratiques et permis d'énoncer quelques points essentiels qualifiés de « bonnes pratiques ».

Le partenariat

- un partenariat large à construire très en amont du projet qui sera à valider par le comité de pilotage. La construction partenariale présente une grande diversité : pour certains c'est un préalable, pour d'autres il revêt une moindre importance,
- association des partenaires aux contraintes liées à l'équilibre par une bonne connaissance et information du produit Des réservataires mobilisent, paradoxalement leur contingent pour de l'hébergement.
- au cours du projet (volet financement, volet médico-social) et pendant le fonctionnement de la maison relais (animation, suivi social et/ou psychiatrique etc.) concrétisation sous forme de conventions.

La mixité de population

- mixité de public : un critère et non un objectif à atteindre
- repérage des publics en amont : la maison relais doit répondre à un besoin
- connaissance approfondie des candidats comme aide à l'équilibre
- découverte préalable à l'admission des candidats entre eux
- montage du projet social en partenariat : partager, mutualiser, construire
- équilibre de population et équilibre de la maison relais
- contractualisation avec les partenaires pour le suivi et l'accompagnement des populations

L'attribution

- inscription de la commission d'attribution et de son fonctionnement (interne, semi-interne, externe) dans le projet social (réservations, peuplement etc.)
- formalisation des exigences des réservataires et autres financeurs
- connaissance partagée des publics : présentation des candidats en commission (fiche)
- vérification indispensable de l'adhésion des candidats au mode de vie, à la vie collective
- peuplement échelonné sur six mois souhaitable lors de l'ouverture.

L'articulation avec les commissions n'a pas fait débat dans la mesure où les situations sont très diverses selon les départements. Dans leur majorité, les organismes sont peu interpellés bien que certaines places soient repérées par les DDASS.

Un constat : les statuts sont méconnus par les membres des commissions de médiation ; les personnes en demande de logement peuvent être orientées vers les maisons relais.